

LE FOU, LA CHARRETTE ET L'ÉCU QUAND LES MURS « CHUCHOTENT » L'HISTOIRE

«>> PIERRE-ALAIN BEZAT «<<

Une découverte

1932, grands travaux d'édilité en ville de Monthey, on construit, on démolit aussi, toute une époque ! En juin, la belle maison Chebance, à la façade soignée et aux fenêtres à frontons, disparaît à jamais. C'est la fameuse « Percée », nommée ainsi non sans humour par les Montheysans ou, si l'on préfère, l'accès direct à la Place du marché depuis les routes de Collombey et de Troistorrents. Maurice Parvex, a raison, lorsque, avec un brin de nostalgie, il souligne que « la Place perd alors sa caractéristique propre pour devenir un passage élargi »¹. Bien sûr, on profite également de refaire, d'aménager, les chaussées venant de Collombey et de la Vallée d'Illiez qui, débouchent maintenant au cœur de Monthey.

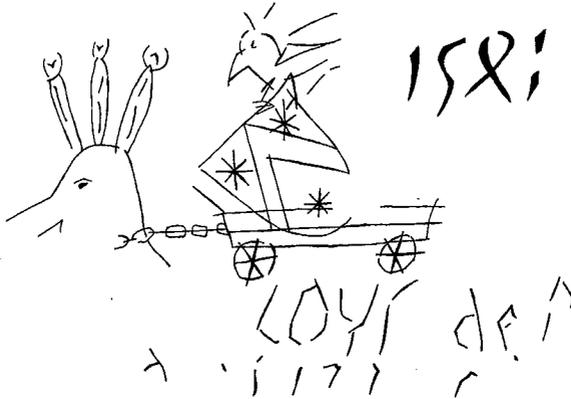
En octobre, les ouvriers qui travaillent sur le chantier, près de la cure catholique et de la maison Pesse, mettent au jour « d'innombrables » ossements humains, reliques de l'ancien cimetière paroissial. Frappés par ses débris osseux dont la mémoire gardera longtemps le souvenir, ils ne se doutent pas un instant que, sous leurs pieds, ils foulent d'autres vestiges archéologiques aux traces très furtives. Il faut, dès lors, tout le discernement d'Henri Hauswirth, passionné d'histoire et d'archéologie, pour les remarquer, les relever et dégager finalement ce qui est récupérable. De cette intervention, il laissera d'ailleurs une courte notice bien illustrée. Je ne résiste pas à l'envie d'en reproduire ici quelques lignes destinées à éclairer notre propos : « ... à la hauteur du bâtiment... que l'on dit être le vieil hôpital bourgeoisial (...) à 1 mètre de la façade Est, nous avons remarqué, sur une surface d'un peu plus de 15 m de longueur et de 1,80 m d'épaisseur, côté Collombey, un rehaussement ancien du terrain composé d'une terre noirâtre mêlée à du sable des graviers et de nombreux détritits. Parmi cet amas se trouvaient des fragments de

¹ Parvex Maurice : En Lieu et Place..., p. 55.

pârois, de 30 cm d'épaisseur, recouverts d'une couche de chaux ou de plâtre (...). Certains morceaux de couleur jaune-beige et ornés de figures losangées, rouges, portaient des dessins gravés dans l'enduit... » poursuit le commentaire d'Henri Hauswirth.

Un graffiti

De ces graffitis, seuls deux dessins rapportés sur papier-calque sont parvenus jusqu'à nous.² Pour ne pas alourdir cette modeste contribution, je porterais mon choix sur un seul d'entre eux; peut-être le plus intéressant.³ Que représente-t-il au juste?



Le fou, la charrette et l'écu. (Sources: PAB)

La scène se déroule de droite vers la gauche. Elle montre un visage de fou, au nez énorme bien que mutilé, portant le fameux bonnet à oreilles et grelots. A l'aide d'une chaîne, attachée autour de son cou, il tire une charrette à quatre roues dans laquelle repose un écu armorié en position verticale, légèrement balancé sur le côté. Perché au sommet de l'écu, un oiseau semble contempler le spectacle. Il est accompagné sur la droite d'un chiffre que l'on doit sans doute comprendre comme une date: 1541. Sous les roues du chariot, on distingue une inscription altérée qui s'étale

² Retrouvés dispersés au sein des documents Hauswirth. Je ne désespère pas d'en trouver d'autres. En effet, la notice parle de 5 calques!

³ Le second graffiti présente un chevalier sur son destrier, bras droit levé, épée à la main.

encore sur deux lignes dont on arrive à lire encore le début⁴. Compte tenu du matériau plutôt friable, le trait est fin, léger⁵. Il dénote l'utilisation d'un instrument mince et effilé, de petites dimensions, que l'artiste tenait bien en main. Un modeste couteau aurait fait l'affaire. Pour Henri Hauswirth, la faible profondeur du tracé, révélerait soit les outrages du temps soit, plutôt, une tentative de suppression du dessin à l'époque déjà. Perspicacité intéressante, invérifiable aujourd'hui en l'absence de l'objet. Voilà donc en quelques lignes la description, sommaire de ce graffiti. Passons maintenant à une ébauche de signification et d'interprétation.

Le fou et la charrette

Figure haute en couleurs, protagoniste typique de nos carnivals, le personnage tonitruant du «fol», au chaperon à oreilles d'âne et grelots, apparaît surtout à l'automne de notre Moyen Age. Existait-il chez nous auparavant? Personnellement, je n'ai pas trouvé de témoignages concrets permettant de confirmer ou d'infirmer sa présence en des périodes antérieures. Maurice Lever qui s'est amplement penché sur la question, souligne que l'image du fou se diffuse et se multiplie en Occident, suite à l'invention de l'imprimerie⁶. Un ouvrage en particulier va la populariser, l'imposer à l'imaginaire de nos ancêtres. Il s'agit de la «Nef des Fols» (Narrenschiff) du théologien Sébastien Brant. Le recueil sort de presses, en 1494, lors du carnaval de Bâle. Bien sûr, ce n'est pas un hasard, on s'en doute! Presque à chaque page du livre, le lecteur découvre une débauche de fols embarqués sur un bateau naviguant à la dérive.



*Fols naviguant à la dérive.
(Sources : Bois de Dürer extrait de
la «Nef des Fols» de S. Brant)*

⁴ Les dimensions de ce graffiti sont d'environ 46 cm de longueur et de 30 cm de hauteur.

⁵ A l'exception de la date, dont l'incision biseautée est plus large et profonde, selon H. Hauswirth.

⁶ Lever M. : Le sceptre et... pp. 34 et ss.

En cette fin du XV^e siècle, l'homme au bonnet à oreilles et grelots fascine. Figure emblématique, il symbolise le désordre, la déraison du monde, l'inversion des valeurs, des hiérarchies, des lois; le ridicule des hommes. Fascination donc, mais peur aussi car le fol travaille au désordre, à la ruine des sociétés. En des siècles « passionnés » de peines infamantes, le chaperon de folie devient un insigne de dégradation, et d'exclusion de la communauté. Exhiber le condamné dans cet accoutrement, c'est le dépouiller de son identité, c'est l'humilier aux yeux du peuple. Le 19 avril 1530, à Paris, un vicaire assassine son curé: « *pour lequel meurtre fut ledit vicairè desgradé au Puis Notre Dame le 4 mai et habillé en habit de fol... fut condamné à avoir le poing coupé... et puis bruslé tout vif.* »⁷

Pourtant, et même si le législateur a témoigné d'une invention merveilleuse pour varier, accumuler les peines d'honneur⁸, l'humiliation en accoutrement de fou ne semble pas connue du droit pénal valaisan. Généralement, on se contente de mener le condamné à travers les rues et places, une verge, une torche ou un cierge allumés dans les mains. A la promenade, les



*Jouer sur les contrastes :
épée, heaume et armoiries, attributs du noble;
charrette et mains liées, attributs du déshonneur.
(Sources : Miniature française)*

juges ajoutent ou préfèrent l'exposition au carcan, au pilori, au tourniquet. Là, le malheureux est exhibé longuement à la risée de la foule. Pour établir un parallèle entre délit, châtement et image, on corse la scène; on

⁸ Id. p. 57

⁹ Graven J. : Essai sur... p. 213

affuble le coupable d'une mitre de papier, d'une couronne de paille ou d'un écriteau mentionnant en lettres capitales le motif de la condamnation⁹.

L'énorme protubérance nasale que montre notre graffiti n'est pas sans évoquer aussi un masque d'infamie à oreilles d'âne, de l'Ancien Régime, conservée au Musée de Criminologie de Rothenburg. Il porte à la place du nez une sorte de longue trompe de section circulaire¹⁰. Notre « artiste » a-t-il été le témoin d'une scène de déshonneur où le condamné portait une coiffe de ce genre ? A-t-il, dans une intention carnavalesque, simplement exagéré le nez comme le montrent certains graffitis découverts sur les murs de l'église de Pfäffikon ?¹¹

Quant à la charrette que l'on observe sur notre dessin, elle participe, souvent au cortège, au spectacle, des peines dégradantes. Ainsi pour ne citer qu'un exemple : *« Le 24^e dudit mois d'avril 1416 fut (mené) en un tombereau à boue, le doyen de Tours, chanoine de Paris... celui qui pour lors était nommé Nicolas d'Orgemont... En ce point, vêtu d'un grand mantel (de) violet, et chaperon de même, (il) fut mené es Halles de Paris, (et) une charrette devant étaient deux hommes d'honneur sur deux aiz (planches), chacun une croix de bois dans sa main... Et à ces deux on coupa les têtes... »*¹² Là une fois encore tout se joue sur les contrastes, les attributs ecclésiastiques, le chanoine avec son mantel et son chaperon violet, et le tombereau de boue, signe d'ignominie qui frappe l'individu dans sa dignité, son honneur.

L'écu et l'inscription

Manifestation emblématique que l'individu a de lui-même et de sa conduite, les armoiries sont un bon résumé de la personnalité. Sorte d'état civil avant la lettre, elles permettent, quand elles sont reconnais-

⁹ Id. pp. 215-217

¹⁰ Justiz in alter Zeit... 1989, fig.

¹¹ Jetzler P. ea: Obszönitäten... pp. 142 et 143, les visages de fous de l'église de Pfäffikon ressemblent beaucoup au nôtre. Jetzler ea soulignent notamment l'aspect phallique que prend la forme de certains nez ?

¹² Beaume C. Journal... p. 93

sables bien sûr, de situer l'individu dans son groupe familial et dans la société.

Carriole tirée par un fou, notre graffiti n'aurait eu qu'une portée purement instructive; il aurait même perdu de son efficacité sans une allusion précise à un quelconque destinataire. Car le but concret de l'infamie, c'est bien de frapper la personne, et comment le réaliser au mieux qu'au travers d'une image significative et marquante au premier coup d'œil. Utiliser un symbole générateur d'identité va de soi dans un milieu très réceptif à la représentation figurée; où chaque image suscite une grande richesse d'informations.

Retournons à notre charrette. A l'intérieur, on aperçoit le dessin d'un écu armorié, légèrement couché et appuyé contre la rambarde. Notons que, contrairement à la traditionnelle condamnation pour infamie, ici, les armoiries ne sont pas totalement renversées. Difficulté de les figurer à l'envers ou incision pratiquée rapidement sans trop réfléchir? Il n'existe pas d'explication vraiment décisive et satisfaisante. Un bref mot encore sur l'oiseau perché au sommet de l'écu. J'y verrais volontiers une autre allégorie humiliante, celle du corbeau hôte des gibets, maintes fois, représenté dans l'iconographie «*il se nourrit de charogne, mais en tout premier lieu recherche les yeux car par là il peut atteindre et manger la cervelle.*» raconte le *Livre du Trésor* de Brunetto Latini¹³.

L'identification de ces armoiries ne pose aucun problème car, dans notre contexte régional, le chevron accompagné de trois étoiles appartient sans conteste aux armes des nobles de Montheolo (de Monthey). Seule fantaisie au tableau: le nombre de rais des étoiles qui, normalement, s'élèvent à 5 ou 6, jamais plus selon les documents répertoriés à ce jour. Erreur du graffiteur? Non; il s'agit bien de la représentation réelle des armes de son possesseur. La lumière vient, de l'heureuse initiative qu'a eue l'artiste de faire suivre son esquisse d'une inscription sur deux voire plusieurs lignes.

¹³ Cité dans *Bestiaires du Moyen Age...*, p. 200

Et que lit-on: LOYS¹⁴ (Louis) DE; le troisième terme étant le début d'un M pour MONTHEOLO. Ainsi, les deux ou trois mots lisibles, qui paraissent débiter le texte, éclairent le flou précédent et restreignent le nombre des hypothèses. De 1400 à 1550, trois personnages ont porté le prénom de Louis chez les Montheolo¹⁵.

Louis I († av. 1452)

fils d'Antoine I, docteur en droit et président du Conseil ducal à Chambéry de 1440 à 1446.

Louis II († av. 1549)

petit-fils du précédent, prêtre, chanoine, père de 4 enfants.

Louis III († apr. 1551)

notaire et autre petit-fils de Louis I, frère de Louis II.



Sceau de François de Montheolo de 1532, écu au chevron accompagné de trois étoiles à six rais. (Sources: Galbreath D. L. Armorial vaudois, t. 2, p. 488)

On trouvera en annexe une notice plus complète les concernant.

Ceci dit, avouons-le, on n'en saurait guère plus sans un autre petit coup de pouce. Il est venu, un peu par hasard, mais par recoupements aussi, des archives de Troistorrents. Un fragment de parchemin, non coté, porte dessiné en sa partie inférieure, les mêmes armes que décrites ci-dessus. Les étoiles possèdent bien 8 rais et non 5 ou 6 comme de coutume. Elles accompagnent une série de reconnaissances de biens en faveur de noble Michelette Boverodi. Quel lien tirer avec les Montheolo? Le rapprochement est assez simple: cette Dame, fille du notaire Claude Boverodi, n'est autre que l'épouse de Louis III de Montheolo. La boucle est enfin bouclée, on possède l'identité du personnage. Manque cependant le pourquoi de

¹⁴ Et non pas la famille Loys comme le voulait H. Hauswirth dont les armoiries n'ont rien à voir avec les nôtres. Une famille de ce nom, originaire d'Abondance est pourtant connue à Monthey entre 1406 et ~1440.

¹⁵ Nous ne prenons pas en compte Louis IV de Montheolo (~1580 et † ap. 1625) certainement trop tardif.

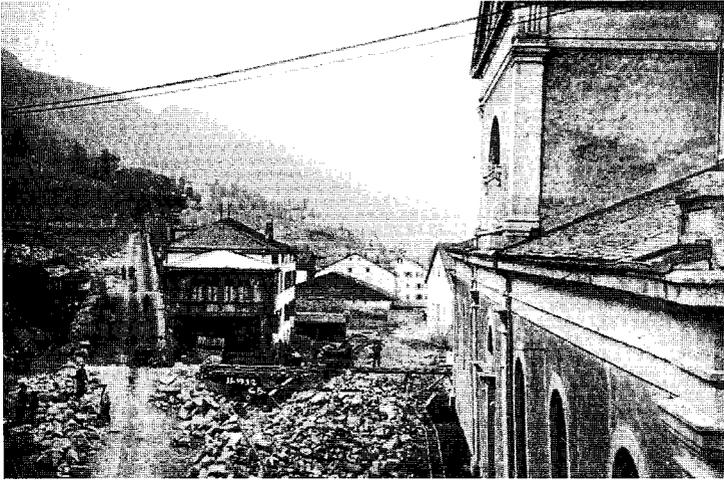
cette représentation diffamatoire. Que reprochait notre graffiteur et certainement d'autres gens à Louis III de Montheolo? Autorisons-nous un semblant d'hypothèse. Le 6 février 1536, Louis III, entourait d'autres notables, se rend à St-Maurice pour faire acte de soumission aux Valaisans; fin du premier acte. La même année encore, en avril, on apprend que le « Junker Loy von Monthey » s'est présenté devant la Diète à Sion. Il demande d'être reçu comme Patriote avec sa famille. Comme il s'est toujours honorablement comporté, il est accepté. On croit l'affaire close mais ce n'est pas terminé. L'année suivante, un recès de la Diète signale la remise d'une somme de 400 couronnes audit Louis, pour l'indemniser de sa peine et de son travail lors de la prise du pays de Monthey; fin de la pièce¹⁶. Il n'est pas douteux que le zèle du personnage à se rallier au pouvoir valaisan, lui ait occasionné bien des inimitiés. Pour une frange de la collectivité, les empressements de Louis pouvaient passer pour une forme de trahison envers le duc de Savoie. J'y verrai là, personnellement, une circonstance motivante et atténuante à l'exécution d'un graffiti calomnieux.

Mais, rassurons le lecteur, Louis ne subira aucune peine humiliante. Notre figure est donc plus diffamatoire qu'infamante. Question, avant tout, de se moquer du personnage ainsi brocardé, de l'exposer pour un temps au mépris de ses semblables. Il est probable d'ailleurs que la subtilité de cette mise en scène fut comprise par le plus grand nombre; l'interprétation du message était claire.

Le lieu

Henri Hauswirth mentionne qu'il a trouvé ces fragments de maçonnerie à 1 mètre environ de la façade orientale de l'ancien hôpital bourgeoisial. Il précise, qu'ils proviennent d'un rehaussement de terrain, long d'une quinzaine de mètres et de presque deux mètres d'épaisseur en direction de Collombey. Cette opération d'envergure a nécessité l'apport de nombreux mètres cube de sédiments et de déblais. Le matériel archéologique

¹⁶Walliser Landrats-Abschiede... t. 3, p. 103 et p. 139



Monthey, novembre 1932, aménagement des routes venant de la Vallée d'Illicz et de Collombey. A droite, l'église paroissiale. Au centre, maison Pesse à l'emplacement de l'ancien hôpital médiéval.

(Source : Association du Vieux Monthey)

découvert fixe l'époque de ce chantier aux alentours de la fin du XVI^e au début du XVII^e siècle¹⁷.

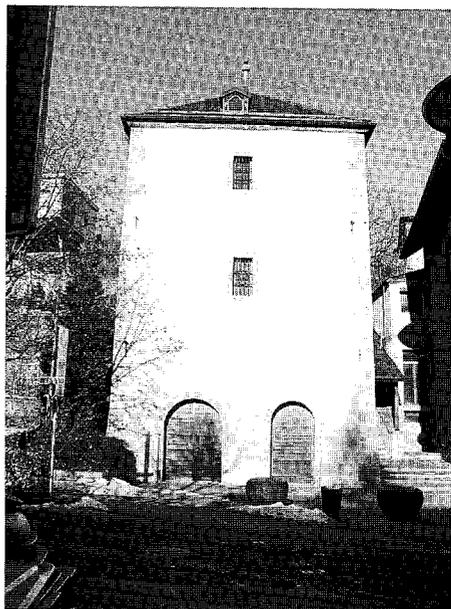
En un moment où les trois quarts de la population vivent – certains survivent – des produits tirés du sol, la terre arable recèle une valeur quasi inestimable. Pas question de l'utiliser à des fins «urbanistiques». Alors, on se sert de tout ce qui tombe sous la main : du sable et du gravier de la rivière proche, de boue de curage et de détritrus accumulés au cours des années. Dans un rayon de 100 à 200 mètres autour de l'hôpital il n'y a que l'embaras du choix.

Les reconnaissances de fiefs du XV^e au XVII^e siècles révèlent que l'établissement hospitalier est proche de plusieurs autres immeubles tant publics que privés. D'aucuns propriétaires ont vraisemblablement profité de ces

¹⁷ H. Hauswirth signalent la découverte des monnaies suivantes : Charles III de Savoie (1486-1553) ; Adrien I de Riedmatten, frappé en 1543 et Hildebrand I de Riedmatten, frappé en 1584.

travaux d'édilité pour faire le ménage et pratiquer quelques transformations en leurs demeures. Façon commode de se débarrasser de l'inutile et de l'encombrant, sans transgresser le règlement communal et tomber sous le coup d'une amende¹⁸.

Reste que la question du lieu subsiste. Un graffiti infamant désire toujours influencer le jugement d'une communauté sinon il n'a aucune raison d'exister. Il était donc fondamental de le tracer en un endroit suffisamment fréquenté et à l'usage collectif marqué. Basé sur ce critère, l'hôpital et sa chapelle; la maison de la chapelle St Jean Baptiste; les chapelles Paernat et de la Sainte Trinité, sont les édifices les plus palpables. Avantage toutefois à l'hôpital qui, dans ce secteur de la ville, demeure le bâtiment le plus conséquent et le plus couru. De nombreux facteurs lui sont favorables et les besoins auxquels il répondait en font un point de référence. Fondé, par testament en 1384, mais bâti au début du XV^e siècle¹⁹, il répond aux critères de l'époque: «Servir à la célébration de l'office divin, à l'accueil des pauvres et des pèlerins». Mais, il a aussi une autre fonction, importante;



Depuis 1698, la «Maison du Sel» a succédé à l'ancienne tour des Montheolo. (Source: PAB)

¹⁸ Le règlement communal rédigé le 1^{er} mai 1507 stipule notamment qu'il est interdit de jeter des détritiss dans les meunières et la Vièze du haut au bas de la ville; qu'il est interdit également d'encombrer les places publiques d'objets encombrants et de détritiss.

¹⁹ L'acte de fondation proprement dit est rédigé le 8 septembre 1418 (Amonth. D.32), Cependant, on rencontre, plusieurs donations antérieures à cette date (1394 à 1415) et, dans une reconnaissance de fief, du 26 juin 1406, en faveur de noble Antoine de Montheolo, on y mentionne un chésal-maison établi devant l'hôpital, ante hospitale (Amonth. D.27)?

celle de jouer le rôle d'Hôtel de ville. C'est là que se déroulent, la plupart du temps, les assises de la châtellenie regroupant les actuelles communes de Monthey, Troistorrents et Collombey-Muraz. Est-ce suffisant pour prétendre que nos vestiges proviennent bien d'une voûte de plusieurs cloisons appartenant à cet édifice ? Ni oui ni non ! réponse de « Normand » On osait espérer quelque éclaircissement des comptes de l'hôpital. Il a fallu déchanter malheureusement. Ceux que les archives communales conservent, n'apparaissent que beaucoup plus tard.

En guise de conclusion

Les sources de l'imagerie médiévale sont nombreuses et variées. Elles renvoient tant à la liturgie sacrée, qu'à la pompe des cours duciales ou aux traditions folkloriques. Œuvre anonyme, souvent de médiocre valeur, le graffiti demeure en marge de ces courants artistiques et des grands événements historiques. Il ne se réduit pas pour autant à une simple donnée négligeable ou insignifiante. Au contraire, en prenant des sentiers latéraux, il rend compréhensible, nous l'avons vu, des faits historiques originaux à cheval entre politique et société, entre institutions et mentalités. Élément riche en message, que les contemporains savaient lire, il salue l'histoire, paradoxale des élans contraires tenus à l'écart.

ANNEXE

LOUIS I DE MONTHEOLO, SES ENFANTS ET PETITS-ENFANTS²⁰

LOUIS I

Docteur en droit, vidomne de Massongex, président du Conseil ducal à Chambéry. Le duc, lui concède, ainsi qu'à ses héritiers, le droit de tenir cour de justice et prison pour ses justiciables de Massongex et d'Illiez. † avant 1452

Père : Antoine I († peu après le 3 juin 1409)

Mère : Catherine Brunetio

Epouse : Guigone de Duyn

Enfants : Jean I, Antoine II et Guillaume

²⁰ Dans les grandes lignes, nous suivrons l'Armorial VS de 1946, pp. 172-173 (cité ARMVS) et Tamini Jean-Emile : Les nobles de Monthey. Ann. val. 1928, pp. 165-215 (cité Tam.) tout en les corrigeant et en les complétant si nécessaire. Notons que cette annexe ne vise nullement à l'exhaustivité.

Points de repère

1412, le 6 mai, il est encore mineur. Sa mère Catherine prête hommage en son nom, au comte de Savoie, pour leur fief sur Monthey (ACMonth. pp. D. 29)

1426, mentionné comme vidomne de Massongex (Tam. p. 184)

1430, le 5 avril, il assiste comme arbitre des gens de la Vallée d'Abondance dans la résolution de leur différend avec l'Abbaye (Mercier l'Abbaye et Vallée... p. 145)

1437, chevalier, le 4 octobre de cette même année, donne reconnaissance au duc de Savoie pour ses avoires situés dans la châtelainie de Monthey, dont sa maison forte que tenait en concession (tenementum) Jeannette²¹ de Montheolo, sa parente (ACMonth. pp. D.42)

1440-1446, président du Conseil ducal (Tam. p. 184; ARMVS, p. 172)

1442, le 9 juillet, apporte une addition à son fief reconnu le 4 octobre 1437 (ACMonth. D. 42)

1445-1446, ambassadeur du duc à Payerne et à Sion (ARMVS, p. 172)

GUILLAUME I

Apparaît furtivement!

Père: Louis I

Mère: Guigone de Duyn

Point de repère

1452, le 24 février, il est encore mineur. Son oncle, François de Montheolo²², reconnaît tenir, au nom de ses neveux et pupilles Jean, Antoine et Guillaume, des biens immobiliers dépendant du fief de noble Guillaume Majoris (ACMonth. pg. D. 49). Il n'est pas mentionné, la même année, comme co-vidomne de Massongex (Tam. p. 184)

JEAN I

Autre fils de Louis I et Guigone de Duyn

Enfant: Jeannette et (... peut-être Amédée?). Un fils naturel Guillaume.

Points de repère

1452, co-vidomne de Massongex avec son frère Antoine II (Tam. p. 184)

1459, le 21 février, Jean et Antoine II, reconnaissent tenir leur fief du duc de Savoie (ACMonth. pp. D. 52)

²¹ Jeannette est fille de feu François de Montheolo († av. le 12 décembre 1378), fils de Jean, fils du chevalier Jacques. On la rencontre déjà en 1352 où elle passe reconnaissance en faveur du comte de Savoie (cf. Cordey J.: Deux manuscrits... p. 123)

²² A ne pas confondre avec le père de Jeannette note ci-dessus. Ce François est le frère de Louis I. De son union avec Françoise de Chamossone, il laisse deux fils, Louis et Claude, chanoine de Ripaille.

(?), sa veuve et leurs filles Jeannette et (...), vendent et remettent à noble Antoine II, tout ce qu'elles détiennent encore sur le territoire d'Illiez... Parmi les témoins : Guillaume, fils naturel du noble Jean de Montheolo (Apr. pg. détérioré).

ANTOINE II

Docteur en droit, nommé collatéral ou cousin d'Amédée IX, † entre 1505 et 1512

Autre fils de Louis I et Guigone de Duyn

Epouse : Louise de Foresta

Enfants : Bernardin, Louis II, Louis III, Amédée (?)

Points de repère

1452, co-vidomme de Massongex avec son frère Jean I (Tam. p. 184)

1459, le 21 février, donne reconnaissance au duc avec son frère (ACMonth. pp. D. 52)

1462, puis en 1489, le duc de Savoie leur reconfirme le droit de tenir cour de justice à Monthey pour leurs dépendants de Massongex et Illiez. (Tam. p. 184-185)

1468, le 3 octobre, Antoine II est témoin de la quittance remise par Jean de Balmis, curé de Troistorrents, à Perrod de Pro Péra au sujet du quart de la dîme à lever sur les vignes et vergers de Charbonelle et Bancu (AC3Torr. pg. I 165).

1474 jusqu'en 1498, semble-t-il, il détient la charge de de juge du Chablais, de Genève, d'Hermance, de Ballaison et d'Abondance (Tam. p. 185)

1494, le 27 juin, Antoine II, seul, prête encore hommage au duc (ACMonth. pp. D. 215).

1498, le 12 février, Antoine II, docteur ès droits, juge en Chablais et Genevois, donne procuration au notaire Antoine Boverodi pour le représenter en toute affaire. (ACMonth. pp. B. 22)

1505, le 7 juin, Antoine II, prête encore hommage au duc de Savoie (ACMonth. pp. D. 215).

AMÉDÉA

Petite fille de Louis I de Montheolo

Père : soit Jean I ou Antoine II

Epoux : Noble Berthod de Novasella (Neuvecelle)

Points de repère

1518, le 13 décembre, lods faits par noble Amédée de Montheolo, veuve de noble Berthod de Novasella à son nom et comme tutrice de ses enfants (non-nommés) à maître Claude Prato Piri, forgeron, bourgeois d'Aigle, pour la veuve d'Amédée de Prato Piri (ACMonth. pp. B 27).

152.., A Illiez, en sa maison, Amédée, veuve de B. de Novasella, vend à Jacques Dubulluyt un pré situé (...) qui lui venait de feu noble Louis de Montheolo son grand-père (Apr. pg. fragmenté).

BERNARDIN

Docteur en droit, collatéral du duc de Savoie, vidomme de Massongex. † avant février 1549

Père : Antoine II

Mère : Louise de Foresta

Enfants : Jean et Claude

Points de repère

1509, il est juge du Chablais (Tam. p. 185)

1512-13, Bernardin passe reconnaissance de son fief au duc de Savoie pour lui et ses frères. (ACMonth. pp. D. 144)

1516, le 23 janvier, il cède ce qu'il possède à Leytron et Ardon à Pierre de Montheolo (Tam. p. 185)

1518, le 24 juin, il contracte une obligation en faveur de noble Pierre Paernat, châtelain de Monthey (ACMonth. pp. B. 27).

1520, le 1^{er} mai, Jean Picardi, comme commissaire des extentes de noble Bernardin de Montheolo concède les lods d'une donation passée entre Colette fille de feu Jacquier Anthonod d'Amphion et Pierre Veteris alias Lorent son frère utérin (ACMonth. pp. B. 28).

1521, le 16 novembre, Bernardin est absent du pays, cf. sous Louis II (ACMonth. pp. B. 28)

LOUIS II

Fils d'Antoine II, prêtre, chanoine du Grand Saint Bernard. † avant février 1549

Concubine : Jana fille de Guillaume de Profannaz ou Protannaz

Enfants : quatre dont deux, Hugo, Claude, Jean et Jeannette

Points de repère

1505, le 6 mars, Louis II achète pour lui et les siens, plusieurs biens mouvant du fief des Montheolo et qui appartenait à son parent, François de Montheolo, habitant Lausanne. (ACMonth. pp. D. 144)

1521, le 16 novembre, Lods faits par Louis II à son nom et au nom de ses deux frères, Louis III et Bernardin; tous deux absents du pays, d'un échange passé entre Hudric Landri alias Bollu et Péronnette, veuve de Claude Novelli d'Outre-Vièze (ACMonth. pp. B. 28)

LOUIS III

Autre fils d'Antoine II, notaire, châtelain d'Illiez pour les nobles de Neuvecelle

Epouse : Michèle ou Michelette, fille du notaire Claude Boverodi, fondateur de la chapelle St Bernard et Ste Catherine en la crypte de l'église de Troistorrents (10 sept. 1515).

Enfant : Antoine

Points de repère

1519, le 19 mai, Jean Picardi, receveur des extentes de Louis de Montheolo et de Jean Flandrini co-posseur, donne lods d'une vente entre Jacques de Prateys et Pierre Joret alias Arbalesta d'Outre-Vièze (ACMonth. pp. B. 28)

(1530), le 20 juin, saisie à l'encontre de Michel Rey à l'instance de Pierre Mistralis de Troistorrents en vertu d'un mandat signé de Thonon par noble Louis de Montheolo, châtelain en la Vallée d'Illiez pour noble Bernard de Neuvecelle co-seigneur d'Illiez (ACMonth. pp. G. 12)

1534, le 8 mars, les époux font un don de 60 florins à la chapelle des SS Bernard et Catherine en l'église de Troistorrents, suite au décès de leur fils Antoine, âgé de 2 ans (AC3Torr. pg. n.c. fragmenté).

1536, le 6 février, Louis fait partie de la délégation de Monthey et Collombey qui reconnaît l'autorité valaisanne.

1548, le 4 mai, il participe au plaid général de la châtellenie de Monthey qui a lieu à l'hôpital (Apr. pp.)

1551, le 11 novembre, à Troistorrents en la chambre (stupha) de la maison de son épouse, Louis III est témoin de l'acte de vente passé entre Jeannette fille de feu Jacques Langes, veuve de Jean Oudran et un autre Jean Oudran de Massongex (ACMonth. pp. B. 44)

Abréviations

ACMonth. Archives communales Monthey

AC3Torr. Archives communales Troistorrents

Apr. Archives privées

ARMVS Armorial valaisan

n.c. non coté

pg. parchemin

pp. papier

Tam Tamini

Bibliographie sommaire

- Armorial valaisan, Zurich 1946, 304 p. 40 pl.
- Battaglia Pierre: De la «Maison des Besogneux» à l'hôpital de District.
Pages Monthesysannes, 12, 1987, pp. 77-93.
- Beaume Colette: Journal d'un Bourgeois de Paris de 1405 à 1449.
Lettres gothiques, 1990, 539 p.
- Bianciotto Gabriel: Bestiaires du Moyen Age. Paris, 1980, 264 p.
- Bretschler Jürg: Wappenscheibe des Justitia, Spott- und Schandwappen.
Archives Héraldiques Suisses, 1986, pp. 5-15
- Cordey Jean: Deux manuscrits romands à la Bibliothèque Nationale (française).
Revue Historique Vaudoise, 1906 pp. 121-125.
- Dupont-Lachenal Léon: Le Pays de Monthey aux XVI^e et XVII^e siècles. Ann. val., 1952, pp. 73-160
- Graven Jean: Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan. Lausanne 1927, 529p.
- Heers Jacques: Fêtes des fous et carnivals. Paris 1983, 315 p.
- Jezler Peter ea.: Obszönitäten zwischen Baugerüst und Weihekreuz.
Nos Monuments d'Art et d'Histoire, 43, 1992 pp. 135-146.
- Justiz in alter Zeit.
Schriftenreihe des Mittelalterlichen Kriminalmuseums Rothenburg ob der Tauber VIc, 1989
- Le Roy Ladurie Emmanuel: Le Carnaval de Romans, Paris 1979, 431 p.
- Lever Maurice: Le Sceptre et la Marotte, Paris 1983, 306 p.
- McCulloch Florence: Mediaeval Latin and French Bestiaries. Chapel Hill, 1960, 219 p.
- Mercier (J.): L'Abbaye et la Vallée d'Abondance.
Mémoires de l'Académie Salésienne t. 8, 1885, 380 p.
- Michelet Henri: Le Valais au temps de son extension territoriale (1475-1569)
St-Maurice 1982, 238 p.
- Motschi Andreas: Ein Kerker mit Gefangeneninschriften im Spittelturm von Bremgarten.
Moyen Age, Revue de L'Association Suisse Châteaux forts, 5, 3, 2000, pp. 71-83.
- Ortalli Gherardo: La peinture infamante du XIII^e au XVI^e siècle (traduit de l'italien), Paris 1994 (ital. 1979)
- Parvex Maurice: En Lieu et Place... Pages Monthesysannes, 13, 1990, pp. 35-71
- Piccard (L.E.): L'Abbaye d'Abondance et la Vallée du même nom.
Mémoires de l'Académie Chablaisienne t. 18 et 19, 1904 et 1905. 159 et 146 p.
- Tamini Jean-Emile: Les Nobles de Monthey. Ann. val., 1928, pp. 165-216.
- Truffer Bernard et Gattlen Anton: Walliser Landsrats-Abschiede seit dem Jahre 1500,
Bd. 3 (1529-1547), Brig 1973, 413 p.